Image not found or type unknown

Commission sur contrat leasing

Par **Juju2183**, le **03/12/2013** à **07:58**

Bonjour,
Je suis commercial dans un entreprise ou l'on vend un service sous forme de devis ou de contrat de location, je précise, je peux soit vendre directement mon produit à un client, soit s'il le souhaite lui proposer un leasing sur le produit pour une durée d'engagement de 2 ans.
Mon commissionnement, est le suivant, si devis de vente je touche ma com sans problème...
Mais si je vend le produit au client sous forme de leasing, avec un paiement mensuel pour le client sur une durée de deux ans, mon patron ne me commissionne que sur la première année du contrat signé par le client pour une durée de deux ans...
Ma question est la suivante : Ne devrais je pas être commissionné sur le montant du contrat total que j'ai vendu, même si celui ci est réparti sur deux ans ? Et non comme c'est le cas actuellement, je ne suis commissionné que sur la première année du contrat... Soit la moitié de ce que j'ai vendu, et pire, sur mon chiffre n'est compté que la première année... Alors que la deuxième année est acquise pour mon patron puisque le client s'engage obligatoirement pour deux ans.
Merci pour vos réponses...

Par **P.M.**, le **03/12/2013** à **09:22**

Bonjour,
C'est une question d'engagement contractuel qui devrait prévoir le mode de commissionnement...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés